



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-219107233-20240314-VI-DEL-2024-026-DE
Du 14 mars 2024
Site de l'Accusé de réception en préfecture : www.acsus-reception.fr

Date de convocation : 6 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-026

Date d'affichage : 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 23

Votants : 29

Objet : Motion de soutien à nos policiers municipaux et policières municipales

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DÉLAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Gilbert DALLERAC, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN

ETAIENT ABSENTS : M. Franck COENNE, M. Maxime MARCELIN, M. Grégoire TURLLOTTE, M. Medhi MEJERI, Mme Kadiatou LY, Mme Sana AABIBOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Monsieur CORBEL expose ce qui suit :

Élu-es du Conseil municipal d'Étampes, nous réaffirmons notre soutien et notre reconnaissance aux policières et policiers municipaux de notre ville. Ils et elles sont présents aux côtés des habitants au quotidien tout au long de l'année et ils assurent une mission de sûreté essentielle dans le continuum de sécurité qu'ils forment avec la police nationale.

La Ville d'Étampes s'engage à valoriser les missions, renforcer l'attractivité et améliorer les conditions de travail de la Police municipale en assurant le meilleur niveau de formation possible.

La Ville d'Étampes poursuivra également son engagement en faveur d'une meilleure reconnaissance de leurs missions au niveau national tout en souhaitant une intégration des effectifs de police municipale dans une brigade de police de proximité.

Cette police de proximité restera sous l'autorité fonctionnelle du maire pour organiser l'activité quotidienne, et sous l'autorité hiérarchique du préfet pour la gestion de la carrière, de la paie, des mutations.

Nous, élus du conseil municipal réunis le 14 mars 2024, nous tenons à affirmer notre soutien et notre reconnaissance aux policiers municipaux de notre ville, conscients de leur engagement parfois au péril de leur vie, pour assurer la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens, en proximité dans l'ensemble de nos quartiers.

Notre société fait face depuis plusieurs années à une résurgence dramatique du terrorisme, à une multiplication des violences et à une forte augmentation des incivilités du quotidien.

Les policiers municipaux sont souvent en première ligne aux côtés des policiers nationaux, sans être protégés par les mêmes garanties et être reconnus de la même manière. Ils portent l'uniforme et défendent nos valeurs en prenant des risques majeurs, cela doit être pris en compte.

C'est pourquoi nous apportons notre soutien à leurs revendications, notamment l'adoption d'un statut du policier municipal, l'intégration des primes dans le calcul de leur retraite, le passage à la catégorie B pour l'ensemble des policiers municipaux actuellement en catégorie C actant qu'ils n'occupent pas des postes d'exécution mais bien de décision et de responsabilité. Nous comprenons également leurs demandes de reconnaissance de la catégorie active pour l'ensemble des policiers municipaux, leur souhait d'augmentation de 5 % de l'ISMF et la bonification spéciale des fonctionnaires de police.

Nous savons que pour relever de nombreux défis du vivre ensemble dans notre ville, nous aurons demain comme aujourd'hui, besoin de l'engagement sans faille de nos policiers municipaux. Pour pouvoir compter sur eux, répondre aux problématiques de recrutement, de valorisation et de reconnaissance, nous devons reconnaître leur engagement à sa juste valeur.

Dès lors :

Considérant les difficultés auxquelles sont quotidiennement confrontées les policières et policiers municipaux ;

Considérant les mobilisations organisées par leurs représentants syndicaux, et les revendications qu'ils ont portées ;

Considérant que le récent rapport de la Chambre Régionale des Comptes affirme qu'« une coopération confiante entre médiateurs et agents de la police municipale peut s'avérer difficile » à Étampes ;

Considérant l'urgence à prendre réellement en considération ces difficultés nationales et locales.

Le conseil municipal :

Réaffirme son soutien plein et entier aux policières et aux policiers municipaux ;

Demande au Gouvernement, pour ce qui le concerne, de donner droit aux revendications légitimes des policiers municipaux, en les dotant d'un véritable statut, en intégrant les primes dans le calcul de leur retraite, en permettant à l'ensemble des policiers municipaux d'accéder à la catégorie B ;

Demande au maire et à son adjoint chargé des ressources humaines d'ouvrir les négociations salariales avec les agents de la police municipale ;

Demande au maire et à son adjoint chargé des ressources humaines de faciliter le travail quotidien des policières et policiers municipaux, en s'assurant de la compatibilité des casiers judiciaires des agents avec les missions qu'ils exercent.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, rejette cette motion par 19 voix contre, 7 voix pour (MM HILLAIRE, CORBEL, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES), 1 abstention (M. GHENAIM) et 2 élus ne prenant pas part au vote (M. MEZIANE, Mme TRAN QUOC HUNG)

La motion est rejetée.



Franck MARLIN
Maire d'Étampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
.....21 MARS 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.